

# news



3106 Joseph Howe Drive  
Halifax, Nova Scotia B3L 4L7  
www.nstu.ca • pr@nstu.ca  
Tel 902.477.5621  
Fax 902.477.3517

N O V A S C O T I A T E A C H E R S U N I O N

---

**Date : Le 17 mai 2017**

**Pour publication immédiate**

**Contact : Angela Murray**

---

## **Le NSTU entreprend une contestation fondée sur la Charte du projet de loi 75**

Le NSTU a soumis son préavis de requête obligatoire de deux mois au procureur général de la Nouvelle-Écosse concernant une contestation fondée sur la Charte du projet de loi 75.

La requête soutient que, par le biais de ce projet de loi 75 et de l'imposition de cette loi, le premier ministre et son gouvernement se sont engagés à maintes reprises dans des activités qui violaient les droits des membres des écoles publiques du NSTU à la liberté d'association et à la liberté d'expression garanties par la Charte.

« Le gouvernement actuel a pris de nombreuses mesures pour éroder la capacité du NSTU à s'engager dans un processus de négociation collective équitable, plus particulièrement le projet de loi 75 », a déclaré la présidente du NSTU, Liette Doucet. « Les actions du gouvernement ont été à la fois irréflechies et inappropriées et ont empêché les enseignants de négocier une convention équitable qui comporterait les réformes nécessaires pour améliorer les conditions en classe. »

Elle ajoute : « Jamais auparavant les enseignants de la Nouvelle-Écosse n'ont été traités aussi injustement par un gouvernement. Par conséquent, nous avons dû défendre notre position en lançant la première grève à l'échelle provinciale de notre histoire. »

Les documents faisant partie de l'avis de requête sont disponibles en ligne ici [Communiqués de presse](#). Maintenant que cet avis a été déposé, Doucet ne parlera pas publiquement des détails contenus dans la demande.

-30-

Pour de plus amples renseignements, contactez :  
Angela Murray, coordonnatrice des relations publiques, cellulaire : 902-497-0194,  
amurray@staff.nstu.ca, twitter @NSTeachersUnion